




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :  /  /

Dossier complet le :  /  /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Construction d'une usine de valorisation de déchets plastiques

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

POLYPREP

Raison sociale

POLYPREP

N° SIRET

9  5  2  2  3  7  6  9  1

Type de société (SA, SCI...)

S.A.S.

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

DIAZ TEJEIRO IZQUIERDO

Prénom(s)

JAVIER

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° 39°	ICPE soumise à autorisation Code de l'Urbanisme, construction d'un bâtiment de surface comprise entre 10000 et 40000 m <sup>2</sup> (13525 m <sup>2</sup> environ à la fin de la deuxième phase)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

POLYPREP fait partie d'un groupe de sociétés dédiées au recyclage mécanique de polyéthylène de basse densité provenant des déchets ménagers.

L'appel d'offre CITEO souhaitait une solution de recyclage des plastiques issus de la collecte sélective des déchets ménagers et permettant de développer l'économie circulaire du plastique. POLYPREP a donc proposé une solution mixte de recyclage mécanique et recyclage chimique (voir annexe complémentaire).

Le projet s'implantera sur un terrain de la zone industrielle de Saint-Martin-sur-le-Pré à proximité immédiate de la RN44 et s'effectuera en deux phases de construction: réception des balles de déchets plastiques, préparation en agglomérés et traitement par pyrolyse dans un premier temps puis extension du bâtiment 1 pour implanter 2 nouvelles lignes de préparation. L'effectif total du site à terme sera de 102 personnes (équipes postées en 5 x 8 heures) pour un fonctionnement toute l'année et 24h/24. Le site recevra 100 tonnes par jour de balles de plastique issues du rejet du site existant MACHAON. Le recyclage chimique produira 21 tonnes d'huile de pyrolyse, 2 tonnes de noire de carbone et valorisera les 11 tonnes de gaz produit par la pyrolyse en autoconsommation. Les rebuts issus des différentes étapes de tri seront valorisés énergétiquement en CSR (15 t) via le site de MACHAON. Les 2ème et 3ème ligne de préparation d'agglomérés auront d'autres sites de pyrolyse comme débouchés.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet présenté par POLYPREP est de valoriser les films souples plastiques issus de la collecte sélective des ménages en proposant une solution avec 100% de valorisation du tonnage entrant et tout en mettant en place un procédé avec une empreinte carbone la plus réduite possible. La solution s'appuie donc sur une synergie entre le site existant MACHAON à Châlons en Champagne et une nouvelle unité qui devra contenir une valorisation chimique et présentera un bilan carbone total positif. Le projet prévoit donc la construction d'une usine qui complétera l'activité existante de MACHAON. Cette unité réceptionnera les balles de plastiques, qui subiront une première étape de déchiquetage primaire, lavage et transformation en agglomérés, qui orientera 35% du flux initial réceptionné à MACHAON vers le recyclage chimique. Les 15% restant seront envoyés en filière CSR (Combustible Solide de Récupération) valorisés en cimenteries de la région marnaise. Le nouveau procédé développé sur l'usine POLYPREP sera la pyrolyse qui permettra de soumettre dans un réacteur le plastique à une température élevée afin de produire une huile de pyrolyse envoyée sur des raffineries en Europe (partenariats avec REPSOL, Total Energies ou Neste). L'unité est dimensionnée pour traiter 12 740 tonnes de rejet issu du recyclage mécanique de MACHAON par an et produire 7644 tonnes d'huile de pyrolyse. Le procédé complet fournira également 18 200 tonnes de granulés recyclés par le site MACHAON à partir d'une quantité réceptionnée de 36 400 tonnes de déchets plastiques.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Afin de mener à bien le projet, il est prévu de construire sur une parcelle de 35276 m<sup>2</sup> un bâtiment de 10500 m<sup>2</sup> et 10 m de haut qui contiendra 3 cellules de stockage de balles plastiques de 1225 m<sup>2</sup> chacune et 3 lignes de préparation des agglomérés (crible, tri optique, broyage, lavage, agglomérés) sur 3500 m<sup>2</sup> chacune. Ce bâtiment sera construit en 2 temps, la première phase contiendra une première zone de stockage, 1 ligne de préparation. Ce n'est que lors de la deuxième phase (une fois que le procédé chimique sera mis en route) que les 7000 m<sup>2</sup> restant du bâtiment seront construits pour implanter les 2 autres cellules de stockage et deux nouvelles lignes de préparation d'agglomérés et un petit local de stockage d'agglomérés conditionnés en BB pour expédition. La zone de bureaux attenante de 550 m<sup>2</sup> sur 6m de haut contiendra les locaux sociaux, le laboratoire et l'atelier maintenance.

Séparé par une voie de circulation sera construit le bâtiment de recyclage chimique de 3190 m<sup>2</sup> sur 10 mètres de hauteur. Il contiendra les réacteurs de pyrolyse. Les cuves de stockage de l'huile de pyrolyse seront enterrées double-peaux (120 m<sup>3</sup> total). Le site contiendra également une station de prétraitement des eaux de lavage des plastiques. Les voiries d'accès camions permettront de faire le tour des bâtiments pour respecter les textes réglementaires applicables aux activités de stockage et traitement de déchets plastiques. Un parking des véhicules du personnel complétera les aménagements extérieurs. Un bassin de collecte des eaux de pluie qui servira de rétention des eaux d'extinction incendie sera également creusé et étanchéifié. Les eaux de pluie seront infiltrées dans des noues. Des bâches souples de réserve d'eau pour l'extinction d'un incendie seront également implantées au pourtour des bâtiments. Le reste de la surface sera aménagé en espaces verts perméables 13751m<sup>2</sup>. Les 2 bâtiments seront construits avec structure béton, façades en béton, sol en béton et toiture en bac acier avec désenfumage. Les bâtiments seront protégés par une détection incendie, des RIA et une extinction automatique.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le fonctionnement du site sur 52 semaines et 365 jours/an engendrera à la fin de la deuxième phase, un flux de 7 camions en réception de balles de films plastiques et 7 camions en expéditions de produits finis (huile de pyrolyse en camions citernes, CSR en vrac et balles dans des bennes fermées et agglomérés en big bag. Les produits finis seront exportés à hauteur de 30% vers l'Europe, les 70% restant étant consommés en France. Un forage sera réalisé pour alimenter en eau le lavage des plastiques, une consommation de 300 m<sup>3</sup>/j sera nécessaire. Le lavage des plastiques au niveau de la première étape de tri des films plastiques utilisera un détergent et produira des effluents qui seront collectés, pour être prétraités dans une station interne avant le raccordement au réseau public. Cette station utilisera de l'acide chlorhydrique, du coagulant et du floculant.

Le procédé chimique ne générera pas d'effluents aqueux mais des effluents atmosphériques: ces gaz de pyrolyse seront réutilisées pour alimenter le procédé chimique qui nécessite une énergie initiatrice de la réaction thermique de pyrolyse du plastique. Une torchère sera installée pour brûler les éventuels gaz en excès ou lors d'un arrêt process. Mais le site fonctionnera en permanence, le procédé chimique étant optimal lorsqu'il s'autoalimente en gaz de pyrolyse. Le site sera raccordé au réseau de gaz naturel pour initier la première réaction de pyrolyse.

Le procédé complet mécanique et chimique produira 15% de rebuts lors des différentes étapes de tri qui seront valorisés en tant que CSR en cimenterie. Il n'y aura pas de déchets enfouis. Par contre, la station de prétraitement sera à l'origine de boues de floculation.

Le personnel travaillera en équipe (5x 8 heures). Lorsque les 3 lignes de préparation d'agglomérés seront mises en fonctionnement, l'effectif sera de 102 personnes dont 10 cadres et ETAM.

Le site sera alimenté par 2 transformateurs huile de 1500 kVA unitaire. Deux compresseurs d'air de 75 kW unitaire produiront l'air comprimé nécessaire au fonctionnement des machines de l'atelier mécanique.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site sera soumis à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, il sera également soumis à déclaration au titre de la loi sur l'Eau (rubrique 1.1.2.0 prélèvements issus d'un forage et rubrique 2.1.5.0 infiltration des eaux de pluie dans le sol) et devra également déposer un Permis de Construire. Les déclarations Loi sur l'Eau seront intégrées dans le dossier de demande d'autorisation environnementale unique.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
toiture phase 1: 6525 m <sup>2</sup> toiture phase 2: 7000 m <sup>2</sup>	13525 m <sup>2</sup>
surface voiries, parking	8000 m <sup>2</sup>
surface espaces verts, bassins infiltration et non imperméabilisée	13751 m <sup>2</sup>
Surface totale de la parcelle	35276 m <sup>2</sup>

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est à 1300 mètres de la ZNIEFF 2 Vallée de la Marne de Vitry le François à Epernay. Il est également à 1700 mètres de la ZNIEFF 1 Noues est Cours de la Marne, Forêts, Prairies et autres milieux à Vesigneul-sur-Marne, Mairy-sur-Marne et Togny-aux-Boeufs
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Biotope "Ancien Aérodrome de Marigny" est situé à 10,5 kilomètres au Sud-Ouest du terrain du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain sera implanté à 14 km à l'Est du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est situé dans les zones exposées aux bruits de la Route Nationale 44 (carte de bruit stratégique)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques les plus proches sont positionnés dans le centre de Châlons en Champagne soit à plus de 3 kilomètres.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est à 30 kilomètres à l'Ouest de la Zone Humide d'Importance Internationale RAMSAR Etangs de la Champagne Humide. Il est également à 1200 mètres de la zone à dominante humide Corridors fluviaux du bassin Seine Normandie, le long des rives de la Marne. Le terrain possède un sol calcaire, peu caractéristique des zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Martin-sur-le-Pré est inscrite dans le PPR Inondation Châlons (Marne) mais le terrain du projet n'est pas en zone inondable.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Martin-sur-le-Pré est concernée par le PPR Technologique Ecolab. Les zones d'effet ne touchent pas le terrain du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante en zone industrielle sur un terrain actuellement cultivé. Il n'a pas fait l'objet d'un recensement sur les sites BASIAS ou BASOL. Il n'est pas non plus référencé SIS. A noter toutefois un site BASOL référencé 51.0075 (MORGAN CUPEX) à 900 mètres à l'Ouest du terrain.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas situé au sein d'une Zone de Répartition des Eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection de captage AEP le plus proche du terrain est situé à 4,5 kilomètres au Sud-Est du terrain.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche du terrain d'études est situé à Courtisols à plus de 12,5 kilomètres au Sud-Est

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La NATURA 2000 la plus proche du terrain du projet est ZSC Marais d'Athis-Cherville à 14 kilomètres à l'Ouest. La ZSC Massif forestier de la Montagne de Reims versant Sud et étangs associés est positionnée à 17 km du terrain du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est implanté à 1900 mètres du site classé Allée de platane à Châlons en Champagne (Sud). Les autres sites classés sont en centre de Châlons en Champagne à plus de 2 000 mètres du site.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le procédé nécessitera une consommation de 300 m <sup>3</sup> /jour pour laver les plastiques réceptionnés. Il est prévu de créer un forage dans la nappe de la craie située sous le terrain (soumis à déclaration loi sur l'eau rubrique 1.1.2.0). Il est prévu de récupérer l'eau de pluie et réutiliser l'eau en sortie de station de prétraitement (environ 100 m <sup>3</sup> /j). le réseau AEP sera réservé aux eaux utilisées pour les sanitaires (102 personnes et 75 l/j/personnes soit 7,7 m <sup>3</sup> /j).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est sur un sol en craie, selon les informations disponibles le toit de la nappe libre serait à +80 et +85 m NGF soit entre 20 et 25 m/TA. Il n'y aura pas de risque de résurgence au niveau du terrain obligeant à drainer le sol avant la construction.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain présente une pente ascendante orientée Ouest-Est entre 97.8 à 104.9 m NGF. Lors des études, tout sera fait pour optimiser le déblais-remblais sur le terrain afin de limiter les évacuations de matériaux. Toutefois, il faudra creuser des bassins de rétention des eaux d'extinction d'incendie. Il est possible que des évacuations de déblais (terre) soient nécessaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessitera une construction de bâtiments faisant appel aux matériaux classiques (béton, métal, verre) et ne nécessitera pas d'apport particulier pour remblayer le terrain.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le sol du terrain est en craie et ne nécessitera pas un traitement particulier. Il faudra juste optimiser les déblais-remblais.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nappe de la craie est en capacité de couvrir les besoins en eau du projet, sachant que des études sont en cours pour pouvoir recycler 100 m3 de l'eau utilisée pour le nettoyage des plastiques. La station d'épuration communale est suffisamment dimensionnée pour accepter les effluents de lavage des plastiques.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas situé en zone présentant une sensibilité environnementale. Il est en zone industrielle, le terrain étant exploité par un agriculteur jusqu'à sa vente. Les espaces arborés entre le terrain et l'autoroute ne seront pas impactés par la construction du site. Ils seront complétés par les plantations d'arbres et de haies prévues sur le terrain.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est éloigné des Zones NATURA 2000 et séparé de celles-ci par des axes fractionnant (autoroutes, route nationale...)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est aujourd'hui cultivé par un agriculteur (via un bail précaire) mais il appartient à la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne. Il est en zone industrielle IAU4 du PLU de la commune.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas dans les zones d'effet du site FM Logistic classé Seveso seuil Haut en zone industrielle à un peu plus de 250 mètres.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site POLYPREP ne sera pas en zone inondable ou concerné par un autre risque naturel. Il n'est pas à proximité d'espace boisé présentant des risques d'incendie de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site collectera des déchets d'emballage plastique non inertes mais non fermentescibles. Dans le cadre du dossier d'autorisation une étude d'évaluation des risques sanitaires sera réalisée.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est en zone industrielle à majorité d'activité logistique. Il est à proximité de la RN44 et sa circulation.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'approvisionnement des déchets plastiques, des produits de nettoyage et des réactifs de la station de prétraitement engendrera un trafic de 7 camions/jour. L'expédition des produits finis, des déchets représentera 7 camions/j. Les camions de livraison des balles de rejet arriveront de MACHAON et repartiront avec le CSR vers MACHAON. Viennent s'ajouter les véhicules des employés (15) et des visiteurs (2) soit au total 31 véhicules/j 5 jours par semaine
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement des machines de l'atelier préparation peut être à l'origine de bruit. Elles seront dans un atelier fermé avec murs en béton, côté RN44 et pas du côté des autres sites de la zone.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est en zone impactée par le bruit de la circulation de RN44 (cartographie de bruit)
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ateliers de préparation des plastiques travailleront des rejets plastiques arrivant de MACHAON et ayant pour la majorité déjà été ouverts et reconditionnés. Les ateliers en murs béton seront fermés.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de la zone industrielle ne sont pas à l'origine d'odeurs
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les machines du procédé de préparation ou chimique n'engendreront pas des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'activité générant des vibrations dans la zone industrielle
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du site 24h/24 nécessitera un éclairage extérieur de sécurité pour les manutentions (réception/expédition) après la tombée de la nuit (horaires 7h-20h). Pas d'enseigne lumineuse
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la zone industrielle et sur les voies de circulation de la commune, un éclairage public existe.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lavage des plastiques au niveau de l'atelier préparation et le laveur de gaz de combustion engendreront des eaux industrielles qui seront prétraitées par une station de prétraitement interne.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents industriels prétraités seront raccordés au réseau public vers la STEP de la communauté d'Agglomération, via une convention de rejet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées sanitaires, les eaux industrielles (lavage des plastiques et laveur de gaz de combustion de la pyrolyse) seront raccordées au réseau d'eaux usées public dont l'exutoire est la station d'épuration de l'Agglomération. Les eaux de pluie de voiries seront traitées par séparateurs à hydrocarbures, tamponnées dans un bassin avant d'être infiltrées à la parcelle.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du site sera à l'origine de déchets industriels issus du fonctionnement des installations, de l'unité de prétraitement des eaux usées et des déchets issus du tri des balles plastiques qui seront valorisés en CSR via le site existant MACHAON. Il existe des filières de valorisation ou de tri des déchets qui seront produits par le site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de valorisation des déchets sera installé en zone industrielle. Il existe une bande arborée entre le terrain et la RN44 qui permettra de limiter la vue sur le bâtiment depuis la RN44. Le terrain n'est pas dans un rayon de protection de bâtiment historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de développer de manière plus poussée la valorisation des plastiques issus de la collecte sélective des ménages, sans enfouir aucun rebut issu du tri. Il permettra également de créer une centaine d'emploi en développant la synergie avec un autre site de valorisation des déchets plastiques implantés à proximité immédiate sur Châlons (MACHAON).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le terrain du projet étant en zone industrielle, le trafic de 31 véhicules par jour viendra s'ajouter au trafic des autres entreprises et notamment des logisticiens de la zone industrielle. Il rejettera des eaux industrielles qui seront prétraitées mais dont le volume s'ajoutera aux effluents actuellement traités par la STEP. Il consommera de l'eau de nappe comme certaines activités industrielles (sachant que les activités logistiques de la zone ne consomment que de l'eau pour les sanitaires et pas d'eau process).

L'environnement sonore caractérisé par la circulation de la RN44 ne sera pas augmenté par le fonctionnement du site POLYPREP (atelier de préparation mécanique fermé et atelier de pyrolyse également).

Par contre le projet est prévu pour valoriser les films plastiques issus de la collecte sélective sans enfouissement. Il s'effectue en synergie avec l'activité existante de MACHAON à Châlons en Champagne.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet POPYPREP a été approuvé par l'appel d'offre CITEO pour fournir une solution de valorisation des films plastiques grâce à la synergie présentée avec l'usine existante MACHAON et l'association avec une entreprise espagnole spécialisée en valorisation chimique du plastique.

Le procédé chimique qui sera développé sur la nouvelle unité permettra de recycler jusqu'à 71% du plastique soit en granulés de PEBDr soit en huile de pyrolyse permettant d'alimenter des usines pétrochimiques et de limiter la consommation de pétrole brut. Les 35% qui ne seront pas recyclables seront valorisés en cimenteries, diminuant également la consommation de combustible de ces usines.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les rejets issus du procédé de recyclage mécanique et chimique seront traités et des mesures seront mises en œuvre pour diminuer les nuisances que pourraient présenter le procédé. Les eaux de lavage des plastiques et du laveur de gaz de combustion de la pyrolyse seront traitées par une station de traitement (cuve tampon de 400 m<sup>3</sup>, réacteur floculant et coagulant) avant raccordement à la STEP communale avec une convention de rejet. Dans la mesure du possible pour limiter le prélèvement de 300 m<sup>3</sup>/j dans la nappe par forage, le site utilisera 100 m<sup>3</sup>/j d'eau de pluie pour le lavage (si qualité le permet) ou de l'eau sortant de la station de traitement. Les eaux de pluie de voirie seront traitées par un séparateur à hydrocarbures, tamponnées dans un bassin puis infiltrées dans des noues. Le bassin de tamponnement sera équipé d'une vanne de barrage asservie à l'extinction automatique pour servir de confinement des eaux d'extinction d'un incendie. Les huiles de pyrolyse seront entreposées en cuves enterrées double peaux et les produits liquides de nettoyage ou réactifs de la station seront stockés sur des bacs de rétention. Les gaz de pyrolyse seront captés pour initier la réaction de pyrolyse du batch suivant. Le procédé sera donc très peu consommateur d'énergie fossile. Les fumées de combustion de la pyrolyse seront traitées par un laveur de gaz avant rejet. Pour des raisons de sécurité incendie, les bâtiments seront construits en structure béton et murs bétons. Les stockages de balles de plastique et les ateliers de traitement seront fermés, les éventuelles odeurs ne seront pas dispersées à l'extérieur. Ceci permettra également de limiter la propagation des bruits au delà des parois de l'usine. Les bâtiments ne seront pas très élevés (10 mètres maximum) et le terrain est en contrebas par rapport à la RN44. La zone boisée qui sépare le terrain de la RN44 permettra de limiter la vue des bâtiments depuis la route nationale 44. Le trafic de l'activité sera de 32 véhicules par jour dont 15 camions qui s'intégrera directement au trafic de la RN44 sans traverser le centre de Saint-Martin sur le Pré ou Châlons. Le site est en zone industrielle, il n'y a pas d'habitations autour du site. Le projet prévoit un investissement de 1,2 millions pour la station de traitement des effluents et 12,3 millions d'investissement pour le traitement des déchets plastiques (conception des bâtiments, des infrastructures et des espaces extérieurs).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'activité du site étant classée en autorisation au titre des ICPE pour le traitement des déchets de plastique par traitement thermique (pyrolyse), un dossier de demande d'autorisation environnementale unique devra être déposé. Le terrain retenu est en zone industrielle sans sensibilité environnementale particulière puisqu'il est cultivé jusqu'à la vente du terrain pour projet industriel. Le projet étant neuf, la conception intègre les mesures de prévention et de protection nécessaires à limiter les éventuelles nuisances que présenteraient le traitement mécanique ou chimique des plastiques. Le projet s'inscrit dans une vision globale de valorisation des déchets plastiques à l'échelle du département Marne, de la région Grand Est, voire de l'Europe. Le dossier d'autorisation intégrera l'incidence du forage (loi sur l'eau), un état initial de bruit (qui a montré que le niveau sonore est caractérisé par la circulation sur la RN44), une étude de risque sanitaire et une étude de dangers.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Présentation du projet global et du procédé de valorisation	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DIAZ TESEIRO

Prénom JAVIER

Qualité du signataire PRESIDENT.

À CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Fait le 22/12/2023



Signature du (des) demandeur(s)